

Divulgarion des conflits d'intérêts

Le présent document intitulé « Divulgarion des conflits d'intérêts » a été rédigé par Socios Europe Services Limited (« **Socios** »). Il explique la nature générale et les sources des conflits d'intérêts qui peuvent survenir lorsque Socios fournit des services de crypto-actifs et les mesures que Socios peut prendre pour les atténuer. Il s'applique à tous les clients et prospects qui utilisent nos services dans l'UE/EEE.

Socios fait partie du groupe de sociétés Mediarex Enterprises Limited. Certains services peuvent être fournis auprès d'entités du groupe (« **Affiliées** »). Le cas échéant, cette divulgation explique les conflits qui peuvent survenir en raison des relations de groupe.

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts personnels, financiers ou autres de Socios, de ses collaborateurs, de ses affiliées, de ses actionnaires ou de toute autre partie liée peuvent potentiellement interférer avec la capacité de Socios à agir de manière impartiale et dans le meilleur intérêt de ses clients et parties prenantes. Il existe un conflit d'intérêts lorsque les intérêts de Socios et son obligation de protéger au mieux les intérêts de ses clients sont en conflit les uns avec les autres.

Services de crypto-actifs fournis par Socios

Socios est agréée en tant que prestataire de services de crypto-actifs (CASP) en vertu du règlement (UE) 2023/1114 sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) pour la fourniture des services suivants :

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients ;
- Échange de crypto-actifs pour des fonds ;
- Échange de crypto-actifs pour d'autres crypto-actifs ;
- Placement de crypto-actifs ;
- Services de transfert de crypto-actifs ;

Situations potentielles de conflit d'intérêts

Les conflits d'intérêts peuvent être réels, potentiels ou apparents et se produire entre :

- Socios et ses utilisateurs ;
- Socios et ses actionnaires ou directeurs généraux ;
- Socios et ses employés ;
- Les utilisateurs de Socios et toute autre société du groupe de sociétés de Socios ;
- Les utilisateurs eux-mêmes.

Information sur la gestion des situations de conflit d'intérêts

Les collaborateurs, les membres de l'équipe de direction de Socios, les Affiliées et tous les partenaires commerciaux de Socios agissent de manière légale, diligente et honnête dans l'intérêt des utilisateurs de Socios conformément aux dispositions légales pertinentes. Socios a mis en place des mesures, des politiques internes et des procédures adaptées à sa taille et à son organisation pour empêcher, divulguer et gérer les conflits d'intérêts. Ces processus visent à identifier les conflits d'intérêts à un stade précoce, à les éviter dans la mesure du possible ou à les divulguer aux utilisateurs.

Dans certains cas, les conflits d'intérêts sont inévitables. Dans ce scénario, Socios s'engage à informer ses utilisateurs et à divulguer la source de ces conflits, ce qui permet aux utilisateurs de décider de poursuivre ou non une transaction malgré le conflit d'intérêts.

Les mesures, politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts sont examinées par le service de Conformité de Socios sur une base *ad hoc*, et en tout cas au moins une fois par an. Ces mesures comprennent notamment :

- la politique en matière de conflits d'intérêts approuvée par le Conseil d'administration, ayant un objectif clair, une portée, des lignes hiérarchiques transparentes et des dispositions organisationnelles proportionnées;
- l'identification systématique des conflits et la tenue d'un registre des conflits régulièrement mis à jour avec des situations susceptibles de nuire aux intérêts des clients ;
- l'obligation pour les personnes concernées de divulguer les conflits par écrit et l'évaluation de l'équipe de conformité concernée ,qui peut nécessiter des mesures d'atténuation ;
- la formation régulière portant sur l'identification des conflits, les obligations de divulgation et la prise de décisions éthiques ;
- la séparation des fonctions en matière de services de placement ; les barrières d'information lors de communications intergroupes enregistrées et les approbations indépendantes à des fins de planification et de marketing ;
- les indicateurs clés de performance (ICP) équilibrés des collaborateurs et les politique de rémunération documentée ;
- les règles de transactions personnelles applicables au personnel et les contrôles stricts de confidentialité/d'informations privilégiées, correspondant aux politiques en matière de délit d'initié/d'abus de marché ;
- l'interdiction générale des incitatifs, à moins qu'ils n'améliorent la qualité du service et ne nuisent pas à l'intérêt supérieur du client ;
- s'agissant des services de placement, une méthodologie de tarification documentée, des règles d'attribution écrites garantissant une distribution équitable, et aucune attribution préférentielle, à moins qu'elle ne soit explicitement divulguée et justifiée ;
- la divulgation des relations de groupe, des conflits importants entre entités juridiques ou entre Socios ou tout Affiliée et les clients de Socios ;
- des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement pour manquement ou défaut de déclaration, et l'engagement à coopérer pleinement avec les autorités réglementaires ou autres autorités compétentes.

Divulgence des conflits d'intérêts potentiels par Socios

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec le groupe de sociétés de Socios

Ce conflit d'intérêts potentiel survient entre Socios et ses utilisateurs en raison du fait que Socios opère comme membre d'un groupe de sociétés (y compris les cas où Socios place, promeut ou soutient d'une autre manière des crypto-actifs émis par une entité intragroupe). Les conflits sont principalement dus au chevauchement des propriétés, à des objectifs stratégiques partagés et à

la circulation de l'information, ce qui peut conduire à un traitement préférentiel, à une influence sur l'allocation ou le calendrier, et à un manque d'indépendance perçu ou réel. Bien que Socios applique la ségrégation des fonctions, les barrières d'information, la prise de décision indépendante et les prédivulgations ou les divulgations continues, de telles situations ne peuvent être complètement exclues. Les utilisateurs pourraient être confrontés à des résultats moins favorables, tels que des prix sous-optimaux, des allocations injustes, un biais promotionnel ou une transparence réduite.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec la visibilité sponsorisée, les offres et la proéminence du produit

Ce conflit d'intérêts potentiel survient entre Socios et ses utilisateurs lorsque des accords commerciaux avec des clubs, des émetteurs ou des partenaires (y compris des accords de partage des revenus ou de marketing) peuvent affecter la proéminence, le calendrier, l'admission ou le retrait de produits et de fonctionnalités. L'interdépendance entre les décisions commerciales et les décisions relatives aux produits peut conduire à des préjugés de ce que les utilisateurs voient en premier ou le plus, malgré les décisions prises par des comités et les dispositions organisationnelles destinées à garantir l'indépendance. De tels conflits pourraient avoir pour conséquence que les utilisateurs soient orientés vers des produits qui sont commercialement avantageux pour Socios ou ses partenaires plutôt qu'optimaux pour eux.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec la liquidité/la tenue de marché d'une société affiliée ou parrainée

Ce conflit d'intérêts potentiel survient entre Socios et ses utilisateurs lorsqu'un tiers affilié ou parrainé fournit des liquidités sur des sites exploités par ou accessibles à Socios, ce qui crée des incitations à favoriser cette activité ou cette entité. Même en cas d'indépendance opérationnelle, les principes d'égalité d'accès et la surveillance, le risque d'un traitement préférentiel ou d'avantages en matière d'information ne peuvent être entièrement éliminés. Les utilisateurs peuvent être confrontés à des conditions d'exécution qui favorisent les fournisseurs de liquidité associés, ce qui peut avoir une incidence sur le prix ou la qualité d'exécution.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec les incitations, les parrainages et les avantages de tiers

Ce conflit d'intérêts potentiel survient lorsque Socios reçoit ou fournit des frais, des commissions ou des avantages non monétaires (y compris des recherches parrainées, des événements, l'hébergement ou le marketing d'affiliation), qui peuvent influencer les recommandations, le choix de produits ou la communication. Bien que la politique exige que les avantages améliorent la qualité du service, qu'ils soient divulgués, enregistrés et qu'ils ne soient pas partiels, le risque résiduel demeure. Les utilisateurs pourraient être confrontés à des informations partiales ou au choix d'options à marge plus élevée.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec des transactions personnelles et des intérêts extérieurs du personnel

Ce conflit d'intérêts potentiel se produit lorsque des collaborateurs, des administrateurs ou des personnes liées détiennent ou négocient des jetons pertinents, participent à des ventes/largages

ou occupent des rôles externes auprès d'émetteurs, de validateurs ou de prestataires de services. Malgré les règles de fixation de plafond des comptes personnels, la politique documentée en matière de délit d'initié, les listes restreintes, les fenêtres d'interdiction et les processus de divulgation/récusation, de tels conflits ne peuvent être entièrement exclus. Les utilisateurs pourraient être désavantagés par le *trading* anticipé, une influence inappropriée sur les décisions ou des relations opaques qui affectent l'indépendance.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec l'information non publique et les barrières d'information

Ce conflit d'intérêts potentiel se produit lorsque Socios possède des informations privilégiées ou confidentielles (par exemple, les cotations en cours, les négociations avec les émetteurs, l'état des carnets de commandes, les données de flux de commandes) qui pourraient être utilisées à mauvais escient. Bien que des barrières d'information, la journalisation, la confidentialité et les contrôles des listes d'initiés soient appliqués, comme documenté dans la politique sur les délits d'initiés, une fuite par inadvertance ou une utilisation abusive ne peuvent être entièrement exclues. Les utilisateurs peuvent souffrir d'asymétries d'information qui affectent la tarification, les allocations ou l'exécution.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec la garde, la sous-garde et le jalonnement/délégation (le cas échéant)

Ce conflit d'intérêts potentiel se produit lorsque le choix des sous-dépositaires, des structures de portefeuille, des validateurs ou des cadres de partage des primes peut s'aligner davantage sur les intérêts commerciaux de Socios ou d'un partenaire que sur les meilleurs intérêts des utilisateurs. Même en présence de dispositions organisationnelles et d'exigences d'indépendance, de tels conflits ne peuvent être totalement exclus. Les utilisateurs peuvent être confrontés à une concentration des dépendances, à une polarisation de validation/primes ou à des décisions opérationnelles qui affectent la sécurité des actifs ou les primes nettes.

Situation de conflit d'intérêts potentiel dans le cadre de l'externalisation et des prestataires de services critiques

Ce conflit d'intérêts potentiel se produit lorsque des fournisseurs tiers (par exemple, KYC, technologie de garde, surveillance, marketing) ou des services partagés de groupe influencent les décisions opérationnelles essentielles, ce qui crée des incitations qui peuvent ne pas correspondre parfaitement aux intérêts des utilisateurs. Malgré la gouvernance, les CNS et la surveillance, le risque résiduel demeure. Les utilisateurs peuvent être confrontés à des parcours de service ou à des priorités façonnés par les relations avec les fournisseurs ou les groupes plutôt que par les résultats des utilisateurs.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec le contenu éducatif/de recherche et les communications marketing

Ce conflit d'intérêts potentiel survient lorsque le contenu d'un crypto-actif ou d'un service est parrainé, commandé ou autrement influencé de manière commerciale. Même lorsque les relations sont clairement divulguées et que les documents sont largement diffusés, la possibilité de partialité ou d'importance accrue demeure. Les utilisateurs peuvent s'appuyer sur des documents qui privilégient subtilement les intérêts des émetteurs ou des partenaires par rapport à une analyse neutre.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec la gouvernance, la surveillance, l'escalade et la tenue de dossiers

Ce conflit d'intérêts potentiel survient lorsque les conflits sont sous-identifiés, sous-enregistrés ou ne sont pas rapportés en temps opportun. Même en ayant un Registre des conflits, une surveillance continue, des rapports trimestriels présentés aux organes de gouvernance et une conservation des dossiers tous les cinq ans, des lacunes en matière de contrôle peuvent survenir. Les utilisateurs peuvent être affectés par le retard des mesures correctives ou l'insuffisance des pistes d'audit.

Situation de conflit d'intérêts potentiel en lien avec les incitations à la clientèle, les programmes de fidélité et les avantages des partenaires

Ce conflit d'intérêts potentiel survient lorsque les primes (par exemple, billets, frais d'hébergement, marchandises) sont liées à des transactions ou à un engagement spécifique avec un produit, ce qui crée une pression pour effectuer des transactions. Bien que les incitatifs soient limités à ceux qui améliorent la qualité des services et qui nécessitent une divulgation et une surveillance, un certain risque de biais comportementaux demeure. Les utilisateurs peuvent privilégier les avantages plutôt que l'adéquation ou la rentabilité.